



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Le programme européen
pour la recherche
et l'innovation

Le webinaire commencera à 10h00

horizon-europe.gouv.fr





La destination INFRASERV et les coûts d'accès transnationaux et virtuels

*Webinaire organisé par les PCN infrastructure
et le PCN juridique et financier*

18 janvier 2023

Ce webinaire sera enregistré pour mise en ligne ultérieure



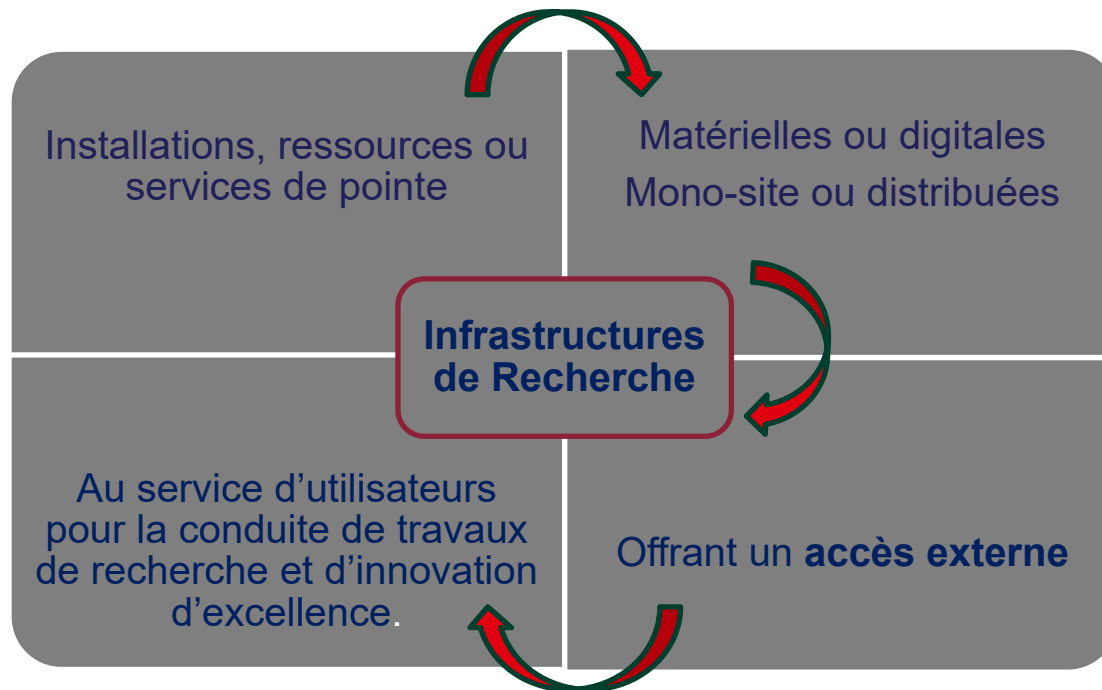
Sommaire

- 1. Présentation des appels de la destination INFRASERV**
- 2. Cofunding et cascade grants dans INFRASERV.**
- 3. Comment présenter, estimer et justifier les TNA/VA dans Horizon Europe**



1. Présentation des appels de la destination INFRASERV

Les infrastructures de recherche dans Horizon Europe



Liste non exhaustive

- Accélérateurs
- Collections
- Base de données
- Calculateurs
- Télescopes, observatoires.
- Microscopes.
- Plateformes d'imagerie.
- Salles blanches



Les 5 destinations du programme de travail:

DESTINATION 1 – « Développer, consolider et optimiser l'écosystème des infrastructures de recherche européennes, maintenir un leadership mondial » (INFRADEV)

DESTINATION 2 – « Un écosystème EOSC opérationnel, ouvert et FAIR » (INFRAEOSC)

DESTINATION 3 – « Services des IR pour soutenir la recherche en santé, accélérer la transformation verte et numérique, et dépasser les frontières de la connaissance » (INFRA SERV)

DESTINATION 4 – « Nouvelle génération d'instruments, d'outils, de méthodes scientifiques et de solutions numériques avancées » (INFRA TECH)

DESTINATION 5 - « Connectivité des réseaux dans la recherche et l'éducation-permettre une collaboration sans frontières » (INFRA NET)

INFRASERV

appels 2023

Ouverture : 06 décembre 2022

Deadline : 09 mars 2023

RIA calls (2) et COFUND call (1)
Budget 157M€

Topics	Type of action	Budgets (€M)	Expected EU contribution per project (€M)	Nr of projects funded
<p>HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-01 Research infrastructure services to enable R&I addressing main challenges and EU priorities</p> <p>Objectif : Soutien pour de la fourniture d'accès transnationaux (sur place ou à distance) et/ou un accès virtuels à des services offerts par un large éventail d'infrastructures de recherche, permettant ainsi l'avancée de la recherche et l'innovation dans 10 thématiques ciblées (« Challenge-driven »)</p>	RIA	116	8.00 to 14.50	8

HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-01

- Facteurs environnementaux et santé humaine
- Recherche clinique pédiatrie
- Changements climatiques
- Régions Arctiques et polaires
- Océans et eaux
- Aquaculture, pêche et « blue economy »
- Energie renouvelable
- Nanoscience et nanotechnologies
- Semi-conducteurs
- Société de la future génération.

HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-01

CONTEXTE:

La Complexité et l'urgence de la transition socio-économique et environnementale nécessite une offre de services adaptées.

SCOPE:

- Fourniture d'accès nationaux et transnationaux pour des services **innovants, efficaces et personnalisés**.
- Offre de services débouchant sur des **solutions concrètes** aux défis identifiés.
- Services intégrés offerts par une large communauté d'infrastructures de recherche de pointe interdisciplinaires et complémentaires **dans chaque domaine**.
- Formation des utilisateurs et soutien scientifique.
- **Open science**.
- **+objectifs spécifiques de chaque thématique**.

Topics	Type of action	Budgets (€M)	Expected EU contribution per project (€M)	Nr of projects funded
<p>HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-02 Research infrastructure services advancing frontier knowledge</p> <p>Objectif : Soutien pour de la fourniture d'accès offerts par un large éventail d'Infrastructures de recherche, permettant ainsi l'avancée de la recherche et l'innovation</p> <p>3 domaines scientifiques ciblés « Curiosity-driven » : Biosphère / Astronomie et physique des Astroparticules / Arts et sciences humaines</p>	RIA	29	8.00 to 14.50	2

HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-02

CONTEXTE:

Rôle primordial des infrastructures dans la production de connaissances fondamentales et la promotion de l'excellence scientifique.

SCOPE:

- Fourniture d'accès plus larges, simplifiés et plus efficaces aux infrastructures de recherche de pointe
- Impact significatif sur l'état de l'art
- Ouvertures des accès à des infrastructures de pays tiers, éligibles au financement (Australie, Brésil, Suisse, Canada..)
- Complémentarité des infrastructures et harmonisation des procédures d'accès.
- Formation des utilisateurs et soutien scientifique.
- **Open science.**

Destination 3 INFRASERV (2023 - 01)

Topics	Type of action	Budgets (€M)	Expected EU contribution per project (€M)	Nr of projects to be funded
<p>HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-03 Research infrastructure services advancing frontier knowledge: co-fund pilots with pan-European RIs and/or national RIs</p> <p>Objectif : Piloter le cofinancement de programmes d'accès aux IR au niveau de l'U.E en soutenant la fourniture d'accès à des services offerts par un ensemble d'infrastructures de recherche avancées nationales ou paneuropéennes similaires ou complémentaires</p> <p>Les propositions peuvent porter sur tous les domaines scientifiques</p>	COFUND	12	2.00 to 5.00	3

HORIZON-INFRA-2023-SERV-01-03

CONTEXTE:

Promouvoir la recherche fondamentale par l'intermédiaire d'infrastructures de haut niveau en associant toutes les parties prenantes.

SCOPE:

- Implication des états membres et associés et des infrastructures dans la fourniture d'accès
- Impact significatif sur l'état de l'art
- Complémentarité des infrastructures et harmonisation
- Formation des utilisateurs et soutien scientifique.
- **Open science.**

2. Cofund et Cascade funding dans INFRASERV

Cofinancement 70%

- Les taux de financement UE (70%) et de cofinancement (30%) portent sur l'assiette des coûts éligibles.
- Equipement et facturation interne non éligibles.
- Justification de toutes les dépenses nécessaires à la réalisation du projet (100%)
- Le taux de financement (70%) est décliné à l'échelle de chaque partenaire mais possibilité de prévoir une redistribution non linéaire dans le contrat et l'accord de consortium.
- Les accès doivent être mis en œuvre par le consortium/entités affiliés et service providers **ou** via le mécanisme de *cascade grants*. **Choisir l'une des deux options.**

Financial support to third parties (FSTP) ou cascade funding

- **De quoi parle-t-on?**

FSTP = support financier à des tiers = financement en cascade

- **Pour qui?**

Les bénéficiaires vont octroyer une partie du financement qu'ils reçoivent au titre du projet à une ou des tierces parties.

- **Comment?**

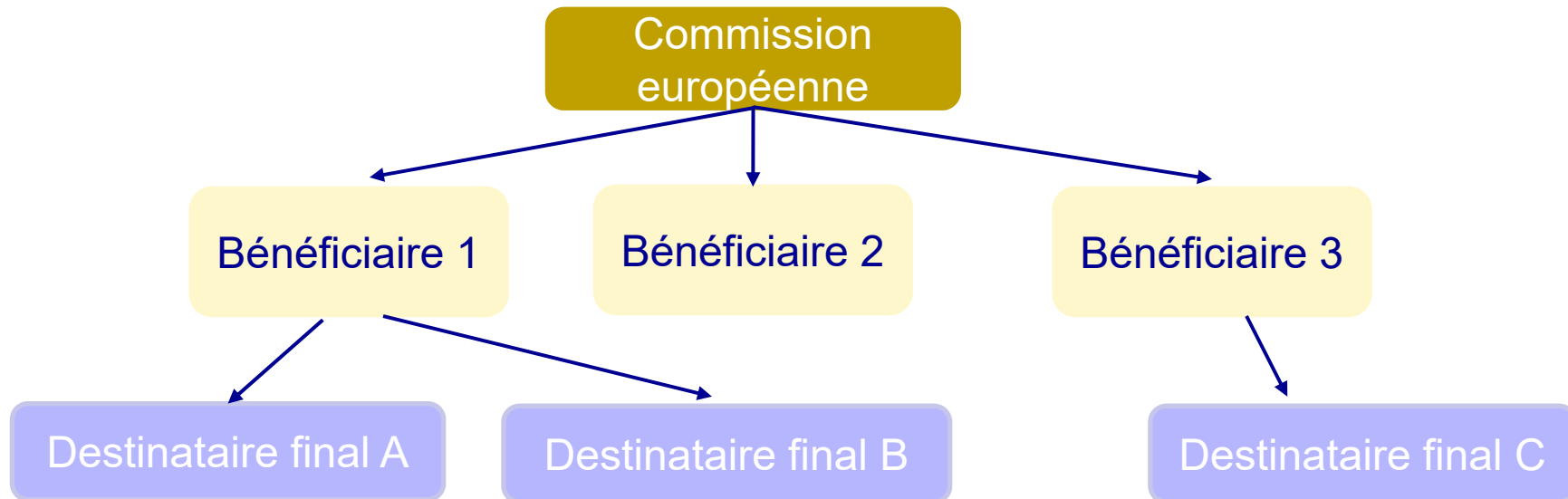
Les bénéficiaires définissent les modalités de sélection des tiers. Les récipiendaires du financement en cascade sont les plateformes qui fournissent l'accès et les utilisateurs.

- **Combien?**

Max 100 000€ par subvention.

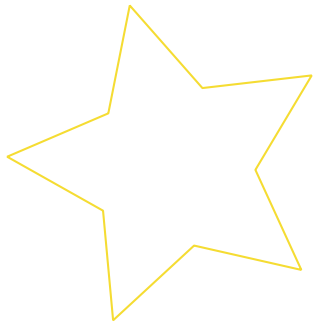


Financial support to third parties (FSTP)



Financial support to third parties (FSTP) ou cascade funding En pratique

- Le proposal doit définir quel(s) partenaires sera/seront en charge de l'administration des financements en cascade.
- Décrire dans le proposal les modalités de financement, les critères de sélection, les objectifs et résultats attendus, les activités concernées. **Best practice**: template de convention Bénéficiaires/destinataires finaux (Third Party agreement).
- Description des différents types d'infrastructures et services + Donner des exemples de plateformes attendues (liste non exhaustive) + Ouverture à d'autres plateformes**
- Absence de conflits d'intérêts dans processus de sélection si même entité légale
- Pas de coûts indirects
- Estimation des accès
- Après sélection des destinataires finaux: lettre de disponibilité des fonds à transmettre à la Commission.
- Les conventions en cascade funding doivent arriver à échéance et être payées avant la fin de la convention de subvention



MERCI DE VOTRE ATTENTION

PLACE AUX QUESTIONS !

3. Comment présenter, estimer et justifier les TNA/VA dans Horizon Europe



Définition d'un accès

Dans HEU, un **accès à une infrastructure de recherche** se définit comme :
accès *physique, à distance et virtuel* légitime et autorisé, aux interactions avec et à l'utilisation des Infrastructures de Recherche et aux services offerts par les Infrastructures de Recherche aux Utilisateurs.

Un accès est donc :

- ❖ **gratuit** pour l'utilisateur
- ❖ **physique**, incluant l'accès à distance *remote* => TNA **ou bien virtuel** =>VA
- ❖ composé d'**interactions** avec des machines et les personnels en charge
- ❖ accompagnés de **services**



Définition d'un accès

L'accès peut être accordé -entre autres- pour ces différents types d'activités :

**temps
machine**

ressources informatiques

données

archives

logiciels

collections

services de communication de données

services de confiance et d'authentification

préparation d'échantillons

exécution et démontage des expériences

montage

éducation/formation

soutien d'experts et services d'analyse

Accès transnationaux et virtuels

Les accès transnationaux, physiques ou à distance, répondent à une procédure de sélection des utilisateurs. Ces accès ouvrent droit, sous conditions, à la valorisation de coûts d'accès transnationaux (*Transnational Access Costs - TNA*).

Un accès virtuel correspond à un accès à distance sans procédure de sélection des utilisateurs. Les accès virtuels sont **libres et ouverts**. Ces accès ouvrent droit, sous conditions, à la valorisation de coûts d'accès virtuels (*Virtual Access costs-VA*).

Conditions d'éligibilité spécifiques aux accès transnationaux

Echelon consortium	Echelon infrastructures	Echelon utilisateurs
<ul style="list-style-type: none">• Publicité large des accès offerts.• Sélection des utilisateurs par panels d'experts indépendants (dont la moitié ne font pas partie du consortium sauf disposition contraire prévue dans l'annexe 1)• Accès totaux au bénéfice d'utilisateurs qui travaillent dans pays tiers limités à 20% (sauf pourcentage supérieur prévu dans l'annexe).	<ul style="list-style-type: none">• Etablissement du budget.• Définition d'une unité d'accès par installation.• Fourniture d'accès gratuits aux utilisateurs.• Publicité large des accès offerts.• Prévoir encadrement propriété intellectuelle quand ad hoc (Infrastructures-industriels).	<ul style="list-style-type: none">• Mobilité transnationale pour la majorité des utilisateurs (sauf pour organisations internationales, ERIC ou assimilé, ou Joint research centers).• Durée du séjour limitée à 3 mois pour accès physique (sauf exception précisée dans l'annexe 1).• Obligation de publier les résultats (sauf pour PME).

Conditions d'éligibilité spécifiques aux accès virtuels

Echelon consortium	Echelon infrastructures	Echelon utilisateurs
<ul style="list-style-type: none">• Publicité large des accès offerts.• Evaluation périodique des services en ligne effectuée par experts indépendants (dont la moitié ne font pas partie du consortium sauf disposition contraire prévue dans l'annexe 1).	<ul style="list-style-type: none">• Etablissement du budget.• Définition d'une unité d'accès par installation.• Fourniture d'accès gratuits aux utilisateurs.• Publicité large des accès offerts.	<ul style="list-style-type: none">• Publication des résultats issus des travaux.(recommandation)

Coûts d'accès : quels sont les coûts éligibles ? (1)

❖ Coûts directs :

- ✓ **personnel** dédié au soutien logistique, technologique et scientifique des utilisateurs
- ✓ dépenses nécessaires au **fonctionnement des plateformes***
- ✓ dépenses de **promotion** des accès
- ✓ dépenses **préparatoires et de clôture** des accès

❖ Coûts indirects : *forfait de 25 % des coûts directs*



Décision de la Commission du 5 mai 2022 portant sur les coûts d'accès aux infrastructures de recherche

Coûts d'accès : quels sont les coûts éligibles ? (2)

Attention aux coûts non éligibles :

- coûts d'équipements : amortissement d'équipements, location, leasing, investissement en capital
- facturation interne : nouveauté HEU

NB : coûts de déplacements des utilisateurs à budgéter **dans la catégorie habituelle voyage (C1)** du projet.

Coûts d'accès : quels sont les coûts éligibles ? (3)

❖ **Fonctionnement des plateformes : la décision liste les coûts suivants**

- contrats de maintenance et de réparation (y compris le nettoyage spécifique, le calibrage et les essais) **spécifiquement attribués pour le fonctionnement de l'installation** (si non capitalisés).
- consommables **spécifiquement utilisés pour l'installation** et le travail de recherche des utilisateurs.
- contrats de gestion de l'installation, y compris les frais de sécurité, les frais d'assurance, le contrôle et la certification de la qualité, la mise aux normes nationales et/ou européennes de qualité, de sûreté ou de sécurité (si non capitalisés) **spécifiquement engagés pour le fonctionnement de l'installation**.

➤ **Conseil** : vérifier les règles d'éligibilité des coûts (page site); MGA HEU articles 6.1 et 6.2



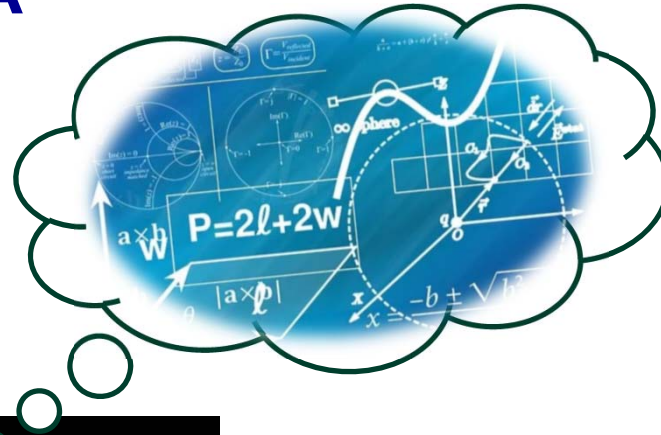
Coûts d'accès : quels sont les coûts éligibles ? (4)

❖ **Fonctionnement des plateformes : la décision liste les coûts suivants**

- [Fluides] coûts de l'énergie électrique et de l'eau lorsqu'il peut être vérifié qu'**elles sont fournies exclusivement pour l'installation*** et qu'elles constituent un poste de coût majeur pour l'installation.
- **Attention** : *les coûts déterminés avec clés de répartition ne sont pas éligibles !*
- coûts des services généraux, lorsqu'ils sont **spécifiquement inclus dans les services d'accès** fournis (par ex: frais de bibliothèque, d'expédition).
- licence logiciel, connexion Internet ou autres services électroniques pour la gestion des données et l'informatique lorsqu'ils sont **nécessaires pour fournir des services d'accès**.
- services scientifiques spécifiques **inclus dans l'accès fourni ou nécessaires à la fourniture de l'accès**.



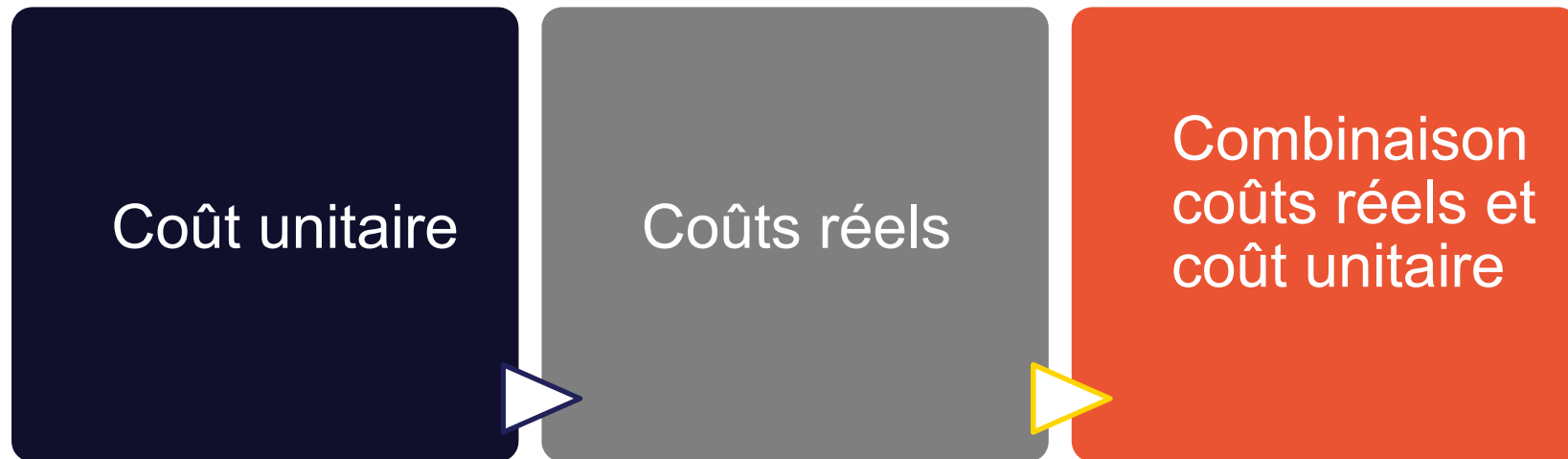
Budgétisation TNA/VA



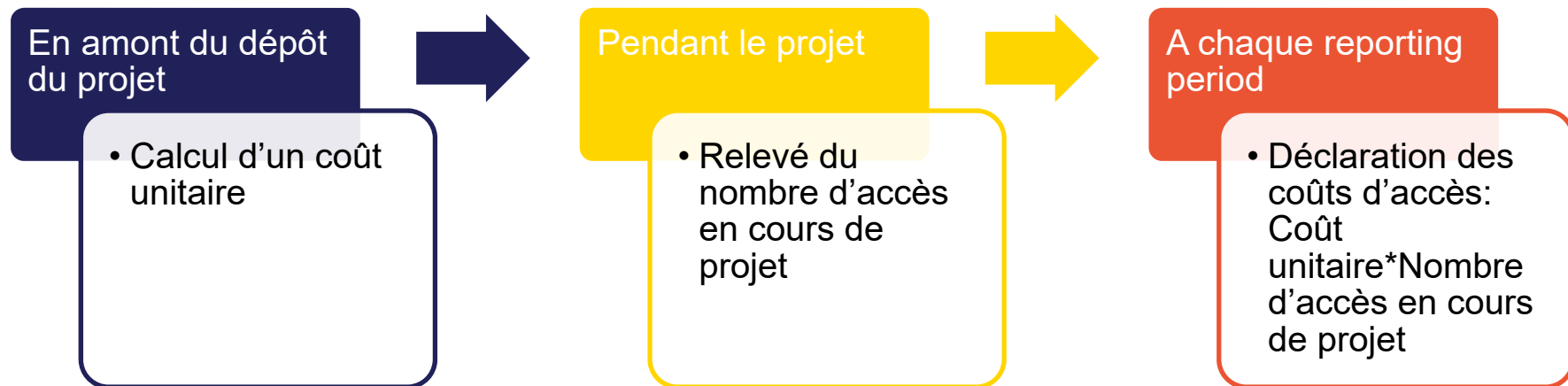
Unité d'accès

- ❖ Qu'il s'agisse d'accès transnationaux ou virtuels: obligation de définir une unité d'accès.
- ❖ L'unité d'accès permet de quantifier l'utilisation des infrastructures.
- ❖ Spécifique à chaque infrastructure.
- ❖ Indispensable pour le calcul des coûts d'accès selon méthode du coût unitaire (cf plus bas).
- ❖ Exemples: Heures, jours, nombre donné d'unité pour échantillons, temps de faisceau, Gygabytes de données échangées/utilisées....

Méthodes de valorisation des coûts d'accès



Méthode 1: coût unitaire



Méthode 1: Coût unitaire

- ❖ Calcul d'un coût unitaire en amont et inscrit au contrat:
- ❖
$$\text{Coût unitaire (CU)} = \frac{\text{Dépenses totales de la plateforme}}{\text{Nombre d'accès totaux réalisés sur la plateforme}}$$
- ❖ Période de référence de deux ans avant le dépôt pour les TNA et d'un an pour les VA (hors période de maintenance). Dérogation possible si justifiée.
- ❖ Les accès recensés (dénominateurs) sont internes, nationaux ou transnationaux. Exprimés dans l'unité d'accès retenue.
- ❖ Les dépenses totales de la plateforme (numérateurs) comprennent toute source de financement: interne, fonds européens, nationaux ou autres.

Méthode 1: Coût unitaire

- ❖ L'historique des dépenses et des accès doit être « certifié ou auditable »: **nécessité de pouvoir prouver authenticité et éligibilité des dépenses en cas d'audit européen.**
- ❖ Relevé des accès encourus en cours de projets.
- ❖ Coûts d'accès déclarés au projet (TNA ou VA)= Accès encourus en cours de projet* Coût unitaire.

Méthode 1: Coût unitaire, exemple

Une Infrastructure fournit 6100 Heures d'accès l'année N-1 et 5900 Heures l'année N-2

Les coûts d'accès éligibles s'élèvent à 3 200 000€ l'année N-1 et 2 800 000€ l'année N-2.

Le coût unitaire se calcule selon le rapport des deux données précédentes

$$\text{Coût unitaire (CU)} = \frac{3\,200\,000 + 2\,800\,000}{6100 + 5900} = 500\text{€}$$

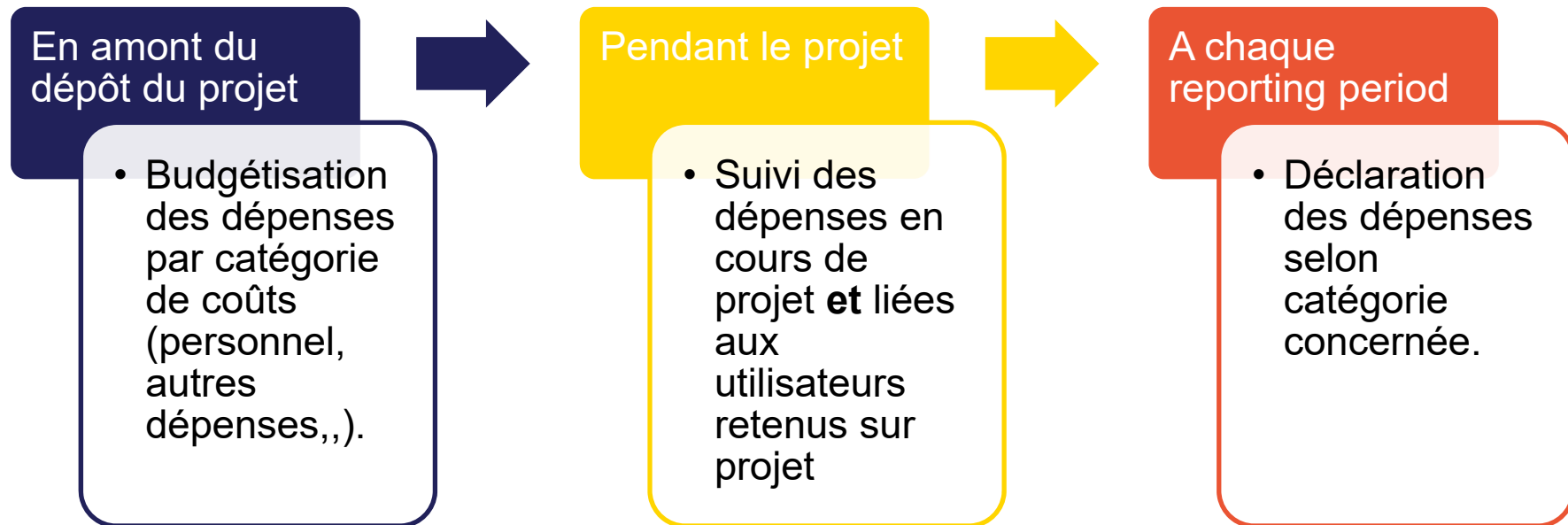
La plateforme choisit d'inscrire ce coût unitaire au contrat ou un coût moindre.

L'infrastructure prévoit de réaliser 150 Heures d'accès sur toute la période du contrat.

Après relevé des accès réellement réalisés, l'Europe verse un montant total de

Coûts d'accès remboursés par l'Europe = coût unitaire * Heures d'accès réalisés pendant le contrat = 150 * 3500 = 525 000€

Méthode 2 : coûts réels



Méthode 3: Combinaison coûts réels et coût unitaire

Sélection des catégories de dépenses à déclarer sous coût unitaire



Appliquer les règles et le processus coût unitaire pour ces dépenses.

Sélection des catégories de dépenses à déclarer sous coût unitaire



Appliquer les règles et le processus coûts réels.



Risque de double déclaration

Avantages et inconvénients de chaque méthode

Coût unitaire

Coûts réels

Combinaison coûts réels et
coût unitaire

Avantages et inconvénients de chaque méthode

Coût unitaire

Coûts réels

Combinaison coûts réels et coût unitaire

- Les +
- Calcul une fois en début de projet
 - Possibilité de recourir à un avenant si variation substantielle du coût
 - Prise en compte de toutes les dépenses des plateformes (suivi facilité).
 - Travail d'élaboration du coût réutilisable, avec ou sans retraitement (évaluation coût MESRI, ERIC, tarifications, etc.)
- Les -
- En l'absence de méthodologie établie, élaboration du coût unitaire fastidieuse.
 - Risque de démultiplication des avenants si nombreuses fluctuations de coûts.
 - Nécessité de disposer d'un historique certifié ou auditable.

Avantages et inconvénients de chaque méthode

Coût unitaire

- Les +
- Calcul une fois en début de projet
 - Possibilité de recourir à un avenant si variation substantielle du coût
 - Prise en compte de toutes les dépenses des plateformes (suivi facilité).
 - Travail d'élaboration du coût réutilisable, avec ou sans retraitement (évaluation coût MESRI, ERIC, tarifications)
- Les -
- En l'absence de politique établissement claire, élaboration du coût unitaire peut être fastidieuse.
 - Risque de démultiplication des avenants si nombreuses fluctuations
 - Nécessité de disposer d'un historique certifié ou auditable

Coûts réels

- +
- Dépenses cohérentes avec prix actuels du marché.
 - Dépenses réellement générées par les utilisateurs.
-
- Justification des dépenses à chaque reporting period.
 - Nécessité d'isoler les dépenses de plateformes générées par le contrat européen et les autres.
 - Seules les dépenses directement mesurées peuvent être prises en compte.

Combinaison coûts réels et coût unitaire

Avantages et inconvénients de chaque méthode

Coût unitaire

- Les +**
- Calcul une fois en début de projet
 - Possibilité de recourir à un avenant si variation substantielle du coût
 - Prise en compte de toutes les dépenses des plateformes (suivi facilité).
 - Travail d'élaboration du coût réutilisable, avec ou sans retraitement (évaluation coût MESRI, ERIC, tarifications)
- Les -**
- En l'absence de politique établissement claire, élaboration du coût unitaire peut être fastidieux.
 - Risque de démultiplication des avenants si nombreuses fluctuations
 - Nécessité de disposer d'un historique certifié ou auditable

Coûts réels

- +**
- Dépenses cohérentes avec prix actuels
 - Dépenses cohérentes avec utilisateurs sélectionnés sur projet
-
- Justification des dépenses à chaque reporting period.
 - Nécessité d'isoler les dépenses de plateformes générées par le contrat européen et les autres.
 - Seules les dépenses directement mesurées peuvent être prises en compte

Combinaison coûts réels et coût unitaire

- +**
- Utile lorsque certaines dépenses de plateformes restent fixes (coût unitaire) et que d'autres varient beaucoup en fonction des utilisateurs (coût réel)
-
- Risque de double financement et d'erreur dans le fléchage des dépenses



Sur le portail européen dans la partie A de la proposition

coûts
unitaires

3 - Budget

No.	Name of beneficiary	Country	Role	Personnel costs €	Subcontracting costs €	Purchase costs - Travel and subsistence €	Purchase costs - Equipment €	Purchase costs - Other goods, works and services €	Financial support to third parties € (actual cost)	Internally invoiced goods and services € (Unit costs-usual accounting practices)	Transnational access to research infrastructures € (Unit costs)	Virtual access to research infrastructures € (unit costs)	Indirect costs €	Total eligible costs	Funding rate	Maximum EU contribution to eligible costs	Requested EU contribution to eligible costs €	Max grant amount	Income generated by the action	Financial contributions	Own resources	Total estimated income	
1	Centre National De La Recherche Scientifique Cnrs	FR	Coordinator	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00	70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL				0	0	0	0	0	0	0	0	0	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Dans la proposition – partie B

Table 3.1k: Summary of trans-national/virtual access provision (to be filled in when the provision of access to research infrastructures is directly implemented by the consortium)

Access provider short name ⁷	Short name of infrastructure	Installation		Installation Country code ⁸	Type of access ⁹	Unit of access	Estimated quantity of access to be provided	Unit cost (UC) (€) ¹⁰	Access costs ¹¹		Estimated number of users	Estimated number of applications ¹²
		Nr ¹³	Short name						On the basis of UC	As actual costs		

- ❖ *Access provider short name* : bénéficiaire ou AE ou AP
- ❖ *Installation Country code* : code pays de localisation de l'infrastructure, ou IO pour organisation internationale ou ERIC
- ❖ *Type of access* : TA-uc, TA-ac, TA-cb, VA-uc, VA-ac,
- ❖ *Estimated number of applications* : ne doit être rempli que pour les installations fournissant des accès transnationaux (TNA) et non pour les accès virtuels (VA).

Dans la proposition – partie B

- ⁷ Short name of the beneficiary, affiliated entity or associated partner. It can be the installation owner or the participant who purchases the research infrastructure service or get it as in-kind contribution free-of-charge by an installation owner external to the consortium. In the latter cases the external organisation must be listed respectively in table 3.1h or 3.1j, and the participant will coordinate access to this installation.
- ⁸ Give the ISO two-letter code of the country where the installation is located, or 'IO' if the access provider (the beneficiary or linked third party) is an international organisation, or the research infrastructures is an ERIC, or a similar legal entity. When the installation is mobile (e.g. a research vessel) give the country of its usual location (e.g. the home port).
- ⁹ "TA-uc" for trans-national access with access costs declared on the basis of unit costs, TA-ac for trans-national access with access costs declared as actual costs, or "TA-cb" for trans-national access with access costs declared as a combination of actual costs and costs on the basis of unit costs. "VA-uc" for virtual access with access costs declared on the basis of unit costs, VA-ac for virtual access with access costs declared as actual costs, or "VA-cb" for virtual access with access costs declared as a combination of actual costs and costs on the basis of unit costs. Associate partners, as they cannot charge costs, must indicate actual cost (TA-ac or VA-ac) and put 0 in the actual cost column.
- ¹⁰ To be filled in only for installations providing trans-national access or virtual access declaring access costs either on the basis of unit costs (TA-uc or VA-uc) or as a combination of actual costs and costs on the basis of unit costs (TA-cb or VA-uc). The unit cost may be calculated through the specific excel table provided in the submission system. Leave blank in case of or trans-national access with access costs declared as actual costs (TA-ac), or virtual access with access costs declared as actual costs (VA-ac).
- ¹¹ Cost of the access provided under the project. For trans-national access and virtual access fill in one of the two columns or both according to the way access costs are declared. The trans-national and virtual access cost on the basis of unit costs must be computed by multiplying the unit cost by the quantity of access to be provided.
- ¹² To be filled in only for installations providing trans-national access. Not to be filled in for virtual access.
- ¹³ Number the installations of the same infrastructure consecutively. An *installation* is a part or a service of an *infrastructure* that could be used independently from the rest.

Dans la proposition – partie B

Table 3.1h: 'Purchase costs' items (travel and subsistence, equipment and other goods, works and services)

Please complete the table below for each participant if the purchase costs (i.e. the sum of the costs for 'travel and subsistence', 'equipment', and 'other goods, works and services') exceeds 15% of the personnel costs for that participant (according to the budget table in proposal part A). The record must list cost items in order of costs and starting with the largest cost item, up to the level that the remaining costs are below 15% of personnel costs.

When the provision of access to research infrastructures is directly implemented by the consortium, if the participant is an access provider, and foresees travel and subsistence costs for users or the purchase of research infrastructure services by organisations outside the consortium, please complete this table even if the total purchase costs do not exceed 15% of the personnel costs. In the table, please separate in the 'Justification' column, the travel and subsistence costs for users of the infrastructure(s) from other travel and subsistence costs. Please list each purchased research infrastructure service in the 'Justification' column of 'Other goods, works and services', specifying the organisation name, the infrastructure/installation short names of the purchased service, the related total costs that will be charged by the participants purchasing and coordinating access to this installation, and how these costs are calculated (e.g. excluding any profit-margin and capitalised costs or following the same methodology as in the Decision authorising the use of unit costs for the costs of providing trans-national and virtual access in Research Infrastructures actions under Horizon Europe). The quantity of access, number of users and other access provision related information must be specified in table 3.1k.

Sur le portail européen et dans la proposition

- ❖ La commission fournit dans les documents de référence 2 outils pour évaluer les coûts d'accès :
 - un pour les TNA,
 - un pour les VA.
- ❖ Dans Horizon Europe, l'obligation de compléter, signer et intégrer ces tableaux dans la proposition n'existe plus.
- ❖ La Commission recommande cependant leur utilisation, mais pas de les soumettre.
- ❖ Ils serviront notamment à documenter la méthodologie d'évaluation du coût unitaire de chaque installation pour les bénéficiaires en cas d'audit.

Sur le portail européen et dans la proposition

Participant number	Organisation short name	Short name of Infrastructure	
Installation number	Short name of Installation	Unit of access	
Calculation of the Unit Cost (UC) for Trans-national Access^[1]			
Reference period	from:	to:	
A. Direct eligible costs of providing access over the last two years ^[2] , excluding personnel costs	Describe the direct eligible costs ^[2] for providing access to the installation over the reference period (the last two closed financial years ^[3] preceding the current one). Capital investments (including depreciation costs of equipment, infrastructure or other assets) and internally invoiced goods and services are ineligible costs unless otherwise specified in the Work Programme.		Eligible Costs (€)
	Total A		0,00
B. Personnel direct eligible costs needed to provide access over the last two years ^[3]	Category of staff ^[4]	Person-Months	Personnel Costs (€)
	Total B		0,00
C. Indirect eligible costs: 25% x ((A-A')+B)			0,00
D. Total access eligible costs over the last two years ^[3] = A+B+C			0,00
E. Total quantity of access provided to all normal users of the installation (i.e. both internal and external) over the last two years ^[3]			1
F. Unit cost =D/E			0
G. Unit cost charged to the project			0
H. Quantity of access offered under the project (over the whole duration of the project)			0
I. Access Cost on the basis of UC for the access offered under the project = G x H			0,00

- ❖ L'outil de calcul synthétise la méthode présentée pour l'évaluation des coûts unitaires d'accès
- ❖ En reprenant :
- ❖ L'unité d'accès
- ❖ Les coûts directs éligibles sur les 2 dernières années précédant la date de clôture de l'appel hors coûts de personnel (**A**)
- ❖ Les coûts directs de personnel (**B**)
- ❖ Les coûts indirects (**C**)
- ❖ Le coût total éligible sur les 2 dernières années **D=A+B+C**
- ❖ Le nombre total d'accès accordés sur les 2 dernières années (**E**)
- ❖ La formule de calcul du coût unitaire **F=D/E**
- ❖ Le coût unitaire chargé sur le projet (**G**)
- ❖ Le nombre d'accès qui seront offerts dans le cadre du projet (**H**)
- ❖ Les coûts unitaires d'accès à intégrer dans le tableau du budget du projet (partie A) et à détailler dans le tableau 3 1.k (partie B)

Sur le portail européen et dans la proposition

If access costs are declared on the basis of actual cost or on the basis of a combination^[5] of unit cost and actual costs, please use the following table to estimate the actual costs.

Access provision period (usually the project life-time)		from:	to:	
A. Direct eligible costs of providing access to the selected user groups, excluding personnel costs	Describe the estimated costs that will be actually and solely incurred for providing access to the user groups selected for support under the action ^[6] . Capital investments (including depreciation costs of equipment, infrastructure or other assets) and internally invoiced goods and services are ineligible costs unless			Eligible Costs (€)
	Total A			0,00
<i>of which subcontracting (A')</i>				
B. Personnel direct eligible costs needed to provide access to the selected user groups	Category of staff ^[7]	Person-Months	Personnel Costs (€)	
	Total B			0,00
C. Indirect eligible costs: 25% x ((A-A')+B)			0,00	
D. Actual Access Cost for the access offered under the project = A + B + C			0,00	

- ❖ L'outil de calcul doit être utilisé pour la partie basse dans l'hypothèse où le bénéficiaire envisage de déclarer les coûts d'accès en coûts réels.
- ❖ Les 2 parties doivent être complétées si le bénéficiaire envisage de combiner les 2 méthodes de coûts unitaires et coûts réels.

Pièces justificatives à produire ou conserver en phase de reporting

Coût unitaire (TNA & VA): Relevé du nombre d'accès offerts aux utilisateurs (cahier numérique, physique, relevé de badgeuse, etc)

Coûts réels (TNA & VA): Pièces comptables classiques, enregistrement du temps de personnel dédié à la maintenance et au soutien des utilisateurs, Justificatif du lien entre dépense, plateforme et accès utilisateurs sur contrat européen (relevé in situ, compta analytique, entité dépensière,..)

Mission utilisateurs (TNA en physique): Lettre d'invitation, pièces comptables (factures hôtel), absence de double financement (état de frais à 0 de l'employeur, mail,..).

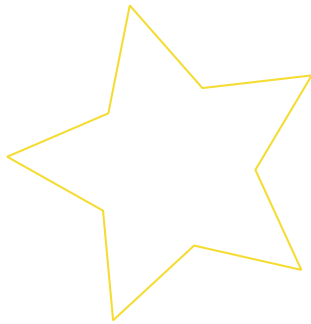


Bien identifier les Work packages, risque de double déclaration du temps de personnel (coût unitaire et coût réel).

Ne pas confondre accès (dédié aux utilisateurs par unit accès prédéfini) et temps de personnel (dédié au soutien et maintenance, valorisé par coût unitaire ou coût réel)

Avenants et coûts d'accès

- ❖ **Principe** : la méthode retenue par le bénéficiaire pour valoriser les coûts d'accès à une infrastructure doit être appliquée pour toute la durée du projet.
- ❖ **De manière exceptionnelle** et après accord de l'autorité d'octroi, les coûts peuvent faire l'objet d'une mise à jour par voie d'avenant à la convention de subvention.



MERCI DE VOTRE ATTENTION

PLACE AUX QUESTIONS !

3. Ressources utiles

Documents de référence sur les accès

- Règlement Financier de l'Union (RFUE) (juil. 2018)

Documents de référence sur les règles de participation

- Règlement Financier de l'Union (RFUE) (juil. 2018)
- Stratégie de mise en œuvre (avr. 2020)
- MGA Corporate (mai 2020)
- MGA Corporate pour HEU & Euratom (25 fév. 2021)
- Annexes générales aux programmes de travail 2021-2022 (mars 2021)
- Prépublication du MGA « Corporate » partiellement annoté (30 nov. 2021)
- Guide du programme « Programme guide » & liste des pays éligibles au financement de l'UE (v. 2.3 – 15.09.2022)

**Retrouvez l'ensemble des
textes officiels d'HEU sur
cette page**

A venir : publication V1 du MGA annoté , annoncée pour début 2023

Ressources utiles – portail européen et H2020

UE :

- **Funding & Tender Portal** « le portail »
- **IT how to** questions techniques sur le portail de l'**IT Helpdesk**
- **IPR Helpdesk** propriété intellectuelle
- **Liste des agences & organismes de l'UE**

Horizon 2020 :

- Portail national relatif à H2020 : <https://www.horizon2020.gouv.fr>
- **Fiches pratiques H2020 des PCN J&F**
- **Boîte à outils des PCN J&F (H2020, BREXIT)**

Liens utiles

PCN juridiques & financiers via le portail français www.horizon-europe.gouv.fr :

- Ressources juridiques et financières : fiches pratiques H2020, boîte à outils HEU (en évolution), notre actualité, nos événements...
- Montage, dépôt et évaluation des propositions : instruments de financement, participation d'entités de pays tiers à HEU, impliquer des entités tierces dans un projet, la procédure d'attribution...
- Préparer le lancement d'un projet : préparer et signer le GA, gérer la PI...
- Gérer votre projet : règles d'éligibilité des coûts, enregistrer son temps...
- Page dédiée aux conditions de participation à HEU (introduction)
- nos précédents webinaires (à revoir)

Portail français Horizon Europe

Informations actualisées sur :

- Le programme-cadre
- Les AAP (contenu enrichi)
- Les manifestations, événements, formations, webinaires à revoir
- Des témoignages, des conseils
- Le dispositif national d'accompagnement
- Boîte à outil et FAQ
- Fiches pratiques juridiques et financières pour aider au montage et gérer les projets en cours
- Suivi statistique